

DEUX NOUVEAUX VÉHICULES DE PORTAGE DE REPAS POUR L'ADMR DES PAYS DE SAINT-FLOUR

Le Service de portage de repas à domicile est une politique sociale majeure de Saint-Flour Communauté. Elle repose sur un principe de solidarité avec nos aînés et les personnes porteuses d'un handicap ou ayant des problèmes de santé. L'intercommunalité coordonne ce service pour faciliter le maintien à domicile.

Selon les secteurs, Saint-Flour Communauté assure en régie ou confie à des prestataires la livraison des repas. L'ADMR des Pays de Saint-Flour est un partenaire local de longue date de l'intercommunalité. Dans le cadre d'une convention, l'association assure le portage de repas sur le secteur Planèze-Margeride-Saint-Flour extramuros.

L'ADMR des Pays de Saint-Flour renouvelle sa flotte de véhicules mobilisés pour ce service essentiel, avec deux nouveaux véhicules réceptionnés ce 16 juin par le Président de l'association Serge MEDARD, la Présidente de Saint-Flour Communauté, Céline CHARRIAUD et les partenaires. L'intercommunalité a soutenu financièrement ces acquisitions, tout comme la MSA, la CARSAT Auvergne ainsi que Groupama.





L'association locale de l'ADMR des Pays de Saint-Flour parcourt de nombreux kilomètres chaque jour pour livrer les repas à domicile

L'ADMR des Pays de Saint-Flour couvre un large périmètre de Saint-Flour Communauté, sur le secteur « Planèze-Margeride-Saint-Flour extramuros », dans le cadre d'une prestation de service confiée par la Communauté de communes. De Vieillespesse à Val d'Arcomie en passant par Paulhac, Roffiac, une partie de Neuvéglise-sur-Truyère ou encore Ruynes-en-Margeride, les trois salariées sillonnent les routes du territoire à bord de leurs utilitaires frigorifiques pour venir à la rencontre des gens et assurer ce service d'intérêt général.

Au total, en 2024, sur le secteur de la Planèze-Margeride-Saint-Flour extramuros, **28.652 repas** ont été livrés, à **128 bénéficiaires différents** par l'ADMR des Pays de Saint-Flour.

L'acquisition de **deux nouveaux véhicules utilitaires** représente donc une opération de renouvellement nécessaire au vu du nombre de kilomètres parcourus chaque année.

L'ancien véhicule utilitaire sert de « **véhicule mulet** » : il est utilisé en cas de panne de l'un des deux autres véhicules. La convention avec l'intercommunalité prévoit également un prêt en cas de panne aux agents de Saint-Flour Communauté qui assurent le service pour Saint-Flour intramuros.

L'ADMR des Pays de Saint-Flour a financé l'acquisition des deux véhicules, avec la participation de partenaires financeurs :

- Coût total du premier véhicule : **31.500€** (reprise déduite)

Avec la participation financière de : Saint-Flour Communauté : **2500€** - La CARSAT Auvergne : **5000€** - Groupama : **1000€**.

- Coût total du second véhicule : **39.000€**

Avec la participation financière de : Saint-Flour Communauté : **3000€** - La CARSAT Auvergne : **7000€** - Groupama : **1000€** - La MSA : **5000€** via un prêt.

Le portage de repas à domicile : l'assurance d'une alimentation équilibrée et le réconfort d'une visite régulière

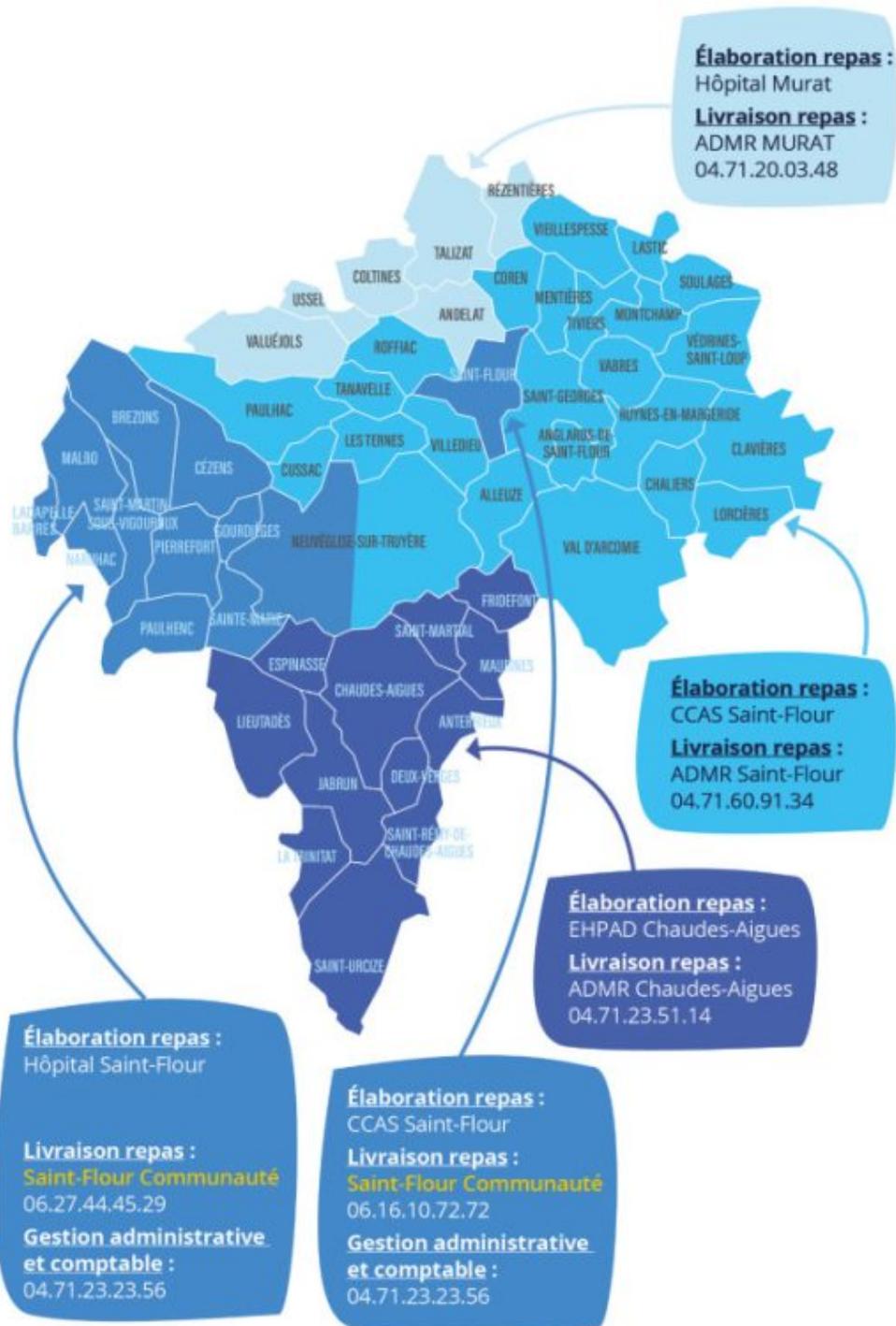
Chaque jour, des repas sont livrés à différents usagers. **Toute personne de plus de 70 ans peut bénéficier du portage de repas, ainsi que les personnes dépendantes et/ou en situation de handicap orientées par un travailleur social ou par un médecin.**

Le portage de repas, c'est **l'assurance d'une visite régulière**. Les équipes de Saint-Flour Communauté et des associations locales de l'ADMR assurent en effet une **mission de proximité et de lien social indispensable**, au plus près des habitants qui en ont le plus besoin.

Depuis 2023, **le service et les tarifs ont été harmonisés** sur tout le territoire intercommunal. Le coût moyen d'un repas, élaboration et livraison comprise, est d'environ 13€. L'intercommunalité prenant en charge plus d'un tiers de ce coût, soit plus de 5€ par repas, la participation de l'utilisateur est de 8,67€.

Un travail a par ailleurs été mené avec une professionnelle sur la **composition nutritive des repas**. Ils sont constitués de 8 composantes : un potage, une entrée, un plat protidique, un accompagnement (féculent, légumes), du fromage, un produit laitier, un dessert (fruit ou pâtisserie) ainsi que du pain.





Les repas sont élaborés par différents acteurs, selon les secteurs : EHPAD de Chaudes-Aigues, CCAS de Saint-Flour, Hôpital de Saint-Flour et Hôpital de Murat.

Concernant **le portage de repas**, il est assuré par l'ADMR des Pays de Saint-Flour pour le secteur Planèze-Margeride-Saint-Flour extramuros et par les agents de Saint-Flour Communauté en régie pour Saint-Flour intramuros. Sur le secteur du Caldaguès, il s'agit de l'association locale de l'ADMR de Chaudes-Aigues et la partie Nord de la Planèze est quant à elle couverte par l'association locale de l'ADMR de Murat. Une équipe de Saint-Flour Communauté assure par ailleurs le service pour le secteur du Pierrefortais.

Saint-Flour Communauté consacre une enveloppe importante au portage de repas, politique sociale majeure qui repose sur un principe de solidarité avec nos aînés et les personnes porteuses d'un handicap ou ayant des problèmes de santé.

Les **moyens intercommunaux alloués à ce service ont été confortés, passant de 280 000€ / an en 2023 à 420 000€ / an en 2025**, en raison de l'harmonisation du service sur tout le territoire et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Au total, ce sont ainsi 10 000 repas livrés de plus entre 2023 et 2025, par les équipes communautaires et des ADMR du territoire, **bénéficiant à plus de 380 personnes !**